

Dans le cadre du programme AP, les participants au régime sont tenus d'obtenir une autorisation préalable pour un certain nombre de médicaments sur ordonnance. Si vous comptez déposer une demande de règlement pour l'un des médicaments désignés (figurant sur la liste ci-dessous), vous devrez fournir de l'information qui déterminera si le médicament est remboursable au titre du régime. Le programme d'autorisation préalable (AP) est géré par Shoppers Drug Mart^{MC} par l'entremise de son service de soins spécialisés HealthWATCH^{MC}.

Veillez suivre les étapes suivantes pour demander l'autorisation requise par votre protection :

- Imprimez le formulaire d'autorisation préalable HealthWATCH^{MC} se trouvant dans la section *DEMANDES DE RÈGLEMENT > Formulaires et outils* du portail *mes-avantages.ca*.
- Entrez tous les renseignements demandés avec votre médecin
- Envoyez le formulaire au service de soins spécialisés HealthWATCH^{MC} pour examen

HealthWATCH^{MC} communiquera sa décision dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire dûment rempli. Lorsque la protection sera approuvée, vous pourrez acheter le médicament (à l'exception des médicaments « spécialisés ») à la pharmacie de votre choix en utilisant la carte Assure de TELUS Santé.

Les médicaments spécialisés sont généralement onéreux et sont utilisés pour traiter les cas graves et souvent peu fréquents de troubles médicaux, comme la polyarthrite rhumatoïde grave, le cancer ou la sclérose en plaques. Ils figurent dans la liste ci-dessous avec le symbole †. Si votre ordonnance entre dans cette catégorie, un gestionnaire de cas du service de soins spécialisés HealthWATCH^{MC} communiquera directement avec vous pour vous guider à travers le parcours du traitement. Pour vous procurer ce médicament, vous devrez utiliser la carte Assure de TELUS Santé dans le réseau de fournisseurs privilégiés (RFP) d'Avantage Maximum, qui comprend toutes les succursales participantes de Shoppers Drug Mart, de Loblaw et des pharmacies affiliées. (En raison de certaines dispositions législatives, le programme du RFP ne s'applique pas aux résidents du Québec.)

Le remboursement des médicaments désignés ci-dessous doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Vous et votre médecin devrez remplir le formulaire approprié et le transmettre au service de soins spécialisés HealthWATCH^{MC}.

ABRAXANE	ENTYVIO	JAKAVI†	PREVYMIS	TASIGNA†
ACTEMRA	EPCLUSIA†	KALYDECO	PROCYSBI	TECFIDERA†
ADCIRCA†	ERELZI†	KEVZARA	PULMOZYME†	TEMODAL†
ADEMPAS	ERIVEDGE†	KINERET	RADICAVA†	THALOMID
AFINITOR†	ERLEADA	KISQALI†	RAVICTI	TRACLEER†
AIMOVI†	ESBRIET	KUVAN†	REBIF†	TREMFYA†
ALECENSARO†	EXTAVIA†	LEMTRADA	REMICADE	TRUXIMA
AUBAGIO†	EYLEA	LENVIMA	REMODULIN	TYKERB†
AVONEX†	FAMPYRA†	LONSURF†	REMSIMA	TYSABRI
AVSOLA	FASENRA†	LUCENTIS†	RENFLEXIS	UPTRAVI†
BENLYSTA†	FASLODEX†	LYNPARZA†	REPATHA†	VELCADE
BEOVU	FERONA†	MABCAMPATH	REVATIO†	VENCLEXTA†
BETASERON†	FLUDARA†*	MAVENCLAD	REVLIMID	VERZENIO†
BOSULIF†	FORTEO†	MAVIRET†	REVOLADE†	VISUDYNE†
BRENZYS†	GALAFOLD	MAYZENT†	RINVOQ†	VIZIMPRO
CABOMETYX†	GALEXOS	MEKINIST†	RITUXAN	VOLIBRIS†
CANTENA	GENOTROPIN†	MYOZYME	RUXIENCE	VOSEVI†
CAPRELSA	GILENYA†	NEULASTA†	RYDAPT	VOTRIENT†
CERDELGA	GIOTRIF†	NEXAVAR†	SAIZEN†	XALKORI†
CEREZYME†	GLATECT†	NINLARO†	SANDOSTATIN†*	XELJANZ†
CERTICAN†	GLEEVEC†	NITISINONE	SEROSTIM†	XEOMIN†
CIMZIA†	HADLIMA†	NORDITROPIN†	SIGNIFOR†	XGEVA†
CINQAIR	HANZEMA	NUBEQA†	SILIQ	XIAFLEX
COPAXONE†	HARVONI†	NUCALA†	SIMPONI†	XOLAIR†
COSENTYX†	HERCEPTIN†	NUTROPIN AQ†	SKYRIZI†	XTANDI†
COTELLIC†	HUMATROPE†	OCREVUS	SOMAVERT†	XYREM
CUVPOSA†	HUMIRA†	OFEV	SOVALDI†	ZELBORAF†
CYSTADROPS†	IBRANCE†	OMNITROPE†	SPRYCEL†	ZELJULA†
DIACOMIT	ICLUSIG	OPSUMIT†	STELARA†	ZEPATIER
DUODOPA†	ILARIS	ORENCIA†	STIVARGA†	ZOLINZA
DUPIXENT†	ILUVIEN	ORFADIN	SUTENT†	ZYDELIG
DYSPORT†	INFLECTRA	OTEZLA†	TAFINLAR†	ZYTIGA†
EMGALITY†	INLYTA†	PHEBURANE	TAGRISSO†	
ENBREL†	INTRON A†*	POMALYST	TALTZ†	
EVENITY†	IRESSA†	PRALUENT†	TARCEVA†	

* Les résidents du Québec n'ont pas besoin d'autorisation préalable pour ce médicament en raison des dispositions législatives de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).